



*Date de convocation : 09/03/2019*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 1<sup>er</sup> mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

**Membres en exercices : 13**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

**Etaient présents :**

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, Bruno OLIVE, Adjointes,  
M. Matthieu BARBÉ, Wilfried GORHY, Frédéric JOUGOUNOUX, Caroline LEVAVASSEUR, Christophe de SAINT LOUVENT, Bertrand VIARD, Conseillers.

**Absent excusé :**

M. Emmanuel LALOUELLE a donné pouvoir à Mme Caroline LEVAVASSEUR.  
M. Patrick LALONDE a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU  
M. Alain SOUHARD a donné pour voir à M. Bruno OLIVE

**Secrétaire de séance :** Mme Anne DUJARDIN

**Signature du registre municipal :** Approbation des conseils municipaux du 09 novembre 2018 et du 14 décembre 2018.

**Ordre du jour :**

- I°/ Urbanisme (intercommunalité et communal, projet d'aménagement en cours)
- II°/ Fonctionnement / investissement : Examen des dépenses et recettes  
→ Indice de l'indemnité élu, contrats de prestations, acquisition matériels, travaux à prévoir.
- III°/ DOB : Orientations budgétaires (comptes 2018/2019, taxes communales, subventions)
- IV°/ Questions diverses (informations et tour de table)

---

I°/ **Urbanisme.**

---

**DM2019.03.01**

---

I.1°/ **Acquisitions**

M. le Maire rappelle les différents sentiers de randonnée inscrits au PLU en vigueur. Il ajoute que ces parcours sont reconduits dans le PLUi en cours d'élaboration et propose de procéder aux acquisitions nécessaires à leurs réalisations soit :

1. Proposer d'acquérir une bande de terrain en prolongement du chemin de la cachette dont le propriétaire est l'intercommunalité.
2. Echanger une bande de terrain au niveau du chemin du Poussiard et acquérir une bande de terrain en prolongement.

Ces 2 acquisitions permettraient la création d'une boucle de randonnée interne à Monceaux et aussi en direction de St Martin des Entrées (hameau Bussy).

M. Frédéric JOUGOUNOUX souhaite savoir combien de temps sera nécessaire pour rendre les boucles empruntables.

M. le Maire indique que dans un premier temps, il y a lieu d'acquérir les terrains.

M. Christophe de Saint LOUVENT demande si l'agriculteur exploitant est d'accord pour ces transactions.

M. le Maire indique que pour les terrains concernés par les échanges, l'agriculteur exploitant et le propriétaire ne font qu'un. Il ajoute qu'ainsi l'espace naturel N (bande verte) serait pérennisé à l'arrière des habitations " côté Est " de la route de Tilly.

M. Christophe de Saint LOUVENT souhaite connaître le coût de ces opérations.

M. le Maire indique qu'il a chiffré l'acquisition des terrains à environ 2 000.00€ en se basant sur le fait que les parcelles naturelles se vendent à environ 1€ le mètre carré ; D'après le site de la Safer, l'évaluation des terrains seraient de 8 360.00€ par hectare. Il précise que cette somme est inscrite dans le document d'orientations budgétaires qu'il va proposer.

M. Christophe de Saint LOUVENT remarque que le plus cher dans ce projet sera le coût de la clôture à réaliser (environ 30.00€ par mètre..).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, pour la deuxième fois, un courrier émanant de M. Alain Larivière qui souhaite que l'on acquière la partie herbée située près du bassin de rétention du Lotissement Les Floralies. M. le Maire ajoute que ce terrain est non constructible du fait du surplomb de ligne électrique à haute tension et que, par conséquent, son prix serait faible.

M. Christophe de Saint LOUVENT demande à M. le Maire quel est l'intérêt d'acquérir cette parcelle. Ce dernier lui répond que cela permettrait à la Municipalité d'aménager ce terrain pour les enfants.

M. Christophe de Saint LOUVENT s'interroge sur la faisabilité d'une aire de jeux.

M. le Maire constate que les enfants jouent déjà à cet endroit. Il indique que le surplomb de la ligne HT est d'environ 8m minimum (distance de sécurité de 5m).

M. Christophe de Saint LOUVENT s'enquiert de savoir à qui incombe l'entretien du terrain actuellement.

M. le Maire indique que la commune a déjà à sa charge, son entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, décide la réalisation de ces projets fonciers. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches, l'autorise à signer tous documents afférents, dit que les montants correspondant seront inscrits au budget 2019.

### **I.2°/Aménagement les Violettes :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Sonorfi a déposé un permis modificatif. Il ajoute qu'une déclaration préalable a également été reçue en Mairie pour solliciter le transfert du permis de la société Sonorfi à la Société Triumvirat finances.

### **II°/ Fonctionnement/Investissement**

M. La maire rappelle au conseil municipal les différents postes engagés, à venir et proposés au conseil municipal.

1 - Liste des travaux :

Travaux en cours : L'effacement des réseaux à Crémel, les travaux VRD au Bourg, Les extension réseaux ponctuels suite CU/ PC positifs (pré d'Aure, sente pré d'Aure, Chesnaie, sente aux ânes)

Travaux à venir : VRD des sentes Chesnaie et Cachette

Il rappelle le coût des travaux voirie 2018.

Suite au chapitre 1, voté précédemment, il indique les investissements sur les chemins de randonnées (Cachette, Poussiard),le terrain des Floralies (1k€).

En ce qui concerne le Columbarium, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne reste plus que trois cases de libre.

Il présente le devis chiffré par l'entreprise ayant réalisé le columbarium communal.

M. Michel BONNEAU précise qu'au moment de la création du columbarium, le conseil municipal en place avait opté le modèle pyramide car il craignait que les monuments verticaux soient fragiles.

M. Wilfried GORHY propose d'étudier l'achat d'un autre modèle plus évolutif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sollicite d'autres devis.

M. le Maire ajoute que les travaux au hameau de Crémel représentent le plus gros chantier en cours. Pour information, M. le Maire indique que la ville de Bayeux qui s'était retiré des travaux d'effacement de réseaux, a finalement décidé de reprendre l'opération et vient de déposer son dossier.

M. Christophe de Saint LOUVENT alerte le Conseil sur le risque d'accident mortel. Il sollicite M. le Maire pour prévenir l'entreprise réalisant les travaux du danger que représentent les voitures évoluant dans la zone de travaux à toute allure.

M. le Maire rappelle qu'un arrêté départemental a été pris interdisant la circulation dans cette zone et que, le franchissement d'un sens interdit coutera 4 points aux contrevenants. Il ajoute que la collectivité ainsi que les entreprises intervenant au hameau de Crémel sont couvertes par cette arrêté de circulation.

M. Matthieu BARBÉ observe que le chemin des Violettes, mis en double sens, représente un danger du fait de manque de visibilité. M. le Maire indique que la déviation préconisée est l'emprunt du RD 192 (Pont Yaulne / Blary) conformément au tracé affiché et diffusé sur le site.

M. le Maire indique que les travaux avancent très vite. Il ajoute que la ville de Bayeux envisage un début de travaux pour la rentrée.

2 - Acquisition matériels :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie est prévue au projet de budget concernant l'achat de matériel courant (nécessaire aux agents municipaux), ainsi que d'un défibrillateur, et d'isoliers (simple et handicap).

---

DM2019.03.01-2

---

3 – indemnités des élus :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'indice brut terminal servant de référence pour le calcul des indemnités des élus a été modifié (de 1022, il est passé à 1027). Il y a lieu de délibérer.

Afin d'éviter d'avoir à délibérer à chaque modification d'indice, la DGFIP conseille de faire uniquement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint aux taux suivants :

- 31% de l'indice brut terminal pour l'indemnité de Maire
- 8.25% de l'indice brut terminal pour l'indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint
- 8.25% de l'indice brut terminal pour les indemnités du 2<sup>ème</sup> Adjoint

- 8.25% de l'indice brut terminal pour les indemnités du 3<sup>ème</sup> Adjoint

---

**DM2019.03.01-3**


---

4- Contrat de prestation UNS :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise UNS assure l'entretien hebdomadaire des bâtiments communaux

Le contrat qui lie la commune avec UNS se terminera au 1 Avril 2019. M. le Maire propose de reconduire ce contrat.

Le Conseil Municipal, reconduit le contrat UNS dans les mêmes conditions que l'année précédente.

---

**DM2019.03.01-4**


---

5 - Contrat CMAIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le suivi en santé au travail de la collectivité et de ses agents est assuré par les équipes du CMAIC depuis le 02 octobre 2015 par voie de convention. Conformément à l'article 5 des statuts du CMAIC, le Conseil d'Administration du CMAIC a décidé de renouveler et mettre à jour les conventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler la convention liant la Municipalité avec la CMAIC. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

III°/ DOB :

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il présente la vue de synthèse de l'exercice 2018 extraite du logiciel de comptabilité communale.

1°/ Vue de synthèse de l'exercice 2018 (au 2 mars 2019)

Délibérations	Vue globale		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat reporté N-1 (4)	-32 175,64	126 070,98	0,00	126 070,98	-32 175,64	0,00
Budget Primitif	658 359,62	658 359,62	330 523,98	330 523,98	327 835,64	327 835,64
Budget Supplémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DM ordinaires	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
DM techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Crédits Ouverts (1)	659 559,62	659 559,62	331 723,98	331 723,98	327 835,64	327 835,64
Réalisations Exercice (2)	386 074,21	444 666,33	195 479,29	243 412,34	190 594,92	201 253,99
Solde (1 - 2)	273 485,41	214 893,29	136 244,69	88 311,64	137 240,72	126 581,65
% de réalisation	58,54%	67,42%	58,93%	73,38%	58,14%	61,39%
Engagements (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité Exercice (1-2-3)	273 485,41	214 893,29	136 244,69	88 311,64	137 240,72	126 581,65
Résultat Exercice (R2-D2)	0,00	58 592,12	0,00	47 933,05	0,00	10 659,07
Résultat Clôture (R2-D2+4)	0,00	152 487,46	0,00	174 004,03	-21 516,57	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

M. Christophe de Saint LOUVENT regrette que M. le Maire n'ait pas tenu de commission finances. Il demande quel est le résultat de l'exercice.

M. le Maire a opté pour un débat d'orientations budgétaire afin d'élargir le débat à l'ensemble des élus de Monceaux en Bessin.

M. le Maire se rend auprès de M. Christophe de Saint LOUVENT afin de lui expliquer le fonctionnement du tableau.

M. Matthieu BARBÉ demande si la commission finances s'est réunie une fois cette année.

M. le Maire rappelle qu'une séance a eu lieu en début d'année.

M. Matthieu BARBÉ constate que, malgré l'ensemble des investissements, les comptes communaux laissent apparaître des excédents.

M. Christophe de Saint LOUVENT redemande des explications quant au fonctionnement du tableau.

M. le Maire retourne auprès de M. de Saint LOUVENT pour lui renouveler les explications.

## 2°/ Orientations

M. le Maire rappelle que les orientations présentées le 25 janvier 2019 sont une base de réflexion relativement proche de la réalité restant à débattre avec l'ensemble du conseil municipal afin d'établir le budget 2019 avec précision.

Les éléments nouveaux cités ci-dessus y sont intégrés.

### **Investissement**

	<b>débit</b>	<b>crédit</b>
Solde de l'exercice		
Dépenses d'investissement	167750	
Remboursement d'emprunt	17000	0
Dépenses imprévues	8000	
recettes d'investissement (dotation, T.Amenagt)		150000
Subventions		40000
Virement de la section fonctionnement	-	
<b>Total</b>	<b>192750</b>	<b>190000</b>

### **Fonctionnement**

	<b>débit</b>	<b>crédit</b>
<i>solde de l'exercice (non comptabilisé dans total)</i>	0	126070 (NC)
Charges à caractère général & personnel	115000	
Atténuation de produits	29000	
Autres charges gestions (et exceptionnelles 1,2)	104200	
Charges financières et exceptionnelles	1200	
Dépenses imprévues	10000	
Virement à la section d'investissement	.00	
Recettes exceptionnelles	-	1000
recettes de fonctionnement (contribution 160k€,	-	217 800
<b>Total</b>	<b>258200</b>	<b>218800</b>

M. Christophe de Saint LOUVENT affirme que le projet présenté montre une grande largesse.

M. Christophe de Saint LOUVENT souhaite savoir où en est la subvention de l'église.

M. le Maire répond qu'aucune réponse n'est parvenue en Mairie.

M. Christophe de Saint LOUVENT assure s'être renseigné auprès d'un Conseiller Départemental qui lui a affirmé que la subvention était automatique.

M. Matthieu BARBÉ observe qu'il n'y a pas de crédits prévus pour la route de Tilly.

M. le Maire réplique que la somme budgétisée N-1, donc déjà prévue, a été reconduite, que les travaux d'effacement de réseaux hameau de Crémel représente le début des travaux route de Tilly. Il ajoute que la route de Tilly n'est pas oubliée, preuve en est, puisque le CAUE a été sollicité sur ce point.

---

### DM2019.03.01-5

---

#### 3°/ Taux des contributions communales :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire les taux à l'identique de 2018. Il précise que les années à venir seront sujettes à des travaux importants, notamment au niveau de la route de Tilly. Il explique qu'en maintenant l'impôt stable, en profitant du reliquat reporté N-1, du FCTVA des travaux engendrés jusqu'ici, des nouvelles constructions à venir (les violettes), de la fin proche de l'emprunt encours, et des éventuelles subventions. La municipalité future pourra entamer son projet du RD6a sans avoir à emprunter de façon excessive.

Taux des contributions communales	
Taxe d'habitation	12.13
Taxe foncière	22.05
Taxe foncière non bâtie	33.19

M. Matthieu BARBÉ rappelle que les documents envoyés préalablement au Conseil, il est fait état de l'augmentation de la valeur locative. Il regrette que ce sujet soit mis en fin de séance car cela a une incidence directe sur les impôts. Il ajoute qu'en maintenant les taux de contributions, du fait de l'augmentation des valeurs locatives, les impôts augmentent.

M. Christophe de Saint LOUVENT ajoute que, concrètement, sans bouger les taux, sur les fiches d'impôts, les montants augmentent.

M. Matthieu BARBÉ observe que, malgré l'investissement important des travaux d'extension de la mairie, le budget communal laisse apparaître un excédent de 152 000.00€.

M. le Maire rappelle les quatre veilles obligatoires dont le montant des dépenses obligatoires ; il rappelle également que l'excédent permet de nouveaux investissements et permet un FCTVA tournant.

M. Matthieu BARBÉ note qu'investir pour récupérer 15% de FCTVA est un mauvais raisonnement.

M. le Maire rappelle l'aménagement de la route départementale N°6a à venir.

M. Christophe de Saint LOUVENT indique que la recette des contributions directes de l'impôt représente 160 000.00€, l'excédent : 120 000.00€ en baissant les impôts de 5%, cela représenterait une baisse des recettes de -10 000.00€. Il ajoute que ce serait un signe pour la population et que ce n'est pas une démarche personnelle.

M. Le maire répondra à la question de baisse de 5% ultérieurement, elle nécessite un calcul.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour le maintien des taux et trois voix pour la baisse des taux (M. Barbé, de St Louvent et Jougonoux)

Les taux de contributions sont donc maintenus à l'unanimité.

---

 DM2019.03.01-6
 

---

4°/ Subvention CCAS

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2000€ au CCAS pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

---

 DM2019.03.01-7
 

---

5°/ Subvention municipales :

M. le Maire propose au conseil municipal de décider du montant des subventions municipales à budgétiser. Il précise que de nombreuses associations ont fait appel à la collectivité. Il rappelle les subventions allouées l'an passé.

Subventions	2018
Aînés de Monceaux-en Bessin	200
Comité des fêtes de Monceaux-en-Bessin	200
Gymastique de Monceaux-en Bessin	200
Monticellus Monceaux-en-Bessin	200
<i>Aide Domicile Milieu Rural</i>	<i>400</i>
<i>Classe transplantée</i>	<i>250</i>
<i>Voyage Scolaire</i>	<i>200</i>
<i>Aide formation (Bafa, ...)</i>	<i>100</i>

M. Matthieu BARBÉ s'étonne de ne pas voir apparaître les amis de Monceaux.

M. le Maire explique que cette association n'a pas fait de déclaration de son existence auprès de la Municipalité, que ni statut, ni bilan financier, ni nombres de membres ne lui a été présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les subventions N-1. (M. Michel BONNEAU s'étant retiré lors du vote de la subvention des « Aînés de Monceaux » ; M. Wilfried GORHY et Matthieu BARBÉ se sont retirés lors du vote de la subvention du comité des fêtes).

6°/ Info DGFIP du 14 février 2019.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire . Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles. Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).



**IV.°/ Questions diverses :**


---

**DM2019.03.01-8**


---

⇒ Fredon : M. le Maire propose de renouveler la convention avec la FREDON (destruction des nids de frelons asiatiques).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler sa convention avec le fredon dans les mêmes conditions que l'année passée. Il mandate le Maire pour effectuer toutes démarches afférentes et signer les documents ad hoc.

⇒ Grand débat National : M. le Maire informe le conseil municipal que le grand débat se clôt le 15 mars 2019, selon les derniers chiffres 1 100 000 contributions ont été enregistrées.

⇒ Distribution Sacs Verts et Jaunes le 9 mars 2019 - 9h30 / 11h30..

⇒ Reprise de la collecte des déchets verts le 20 mars 2019.

⇒ Changement de fréquence TNT le 26 mars 2019

⇒ Prenez date Elections européennes le 26 mai 2019. M. Matthieu BARBÉ propose de lancer un doodle.

M. le Maire indique qu'il est trop tôt.

⇒ Prenez date prochain conseil le 29 mars 2019. M. le Maire précise qu'il pourra être repoussé en cas d'informations incomplètes.

⇒ M. le Maire transmet aux conseillers les données économiques suite à la commission finances de l'intercom .

⇒ Rdv Caue 21 mars 2019 - 16h (paysagiste rd6A)

**Paroles aux conseillers municipaux :**

M. Christophe de Saint LOUVENT souhaite connaître l'avancement du dossier signalétique (poids lourds et panneaux d'agglomération).

M. le Maire indique qu'il est en attente de l'ARD, que les propositions ont été faites.

M. Bruno OLIVE rappelle que certains véhicules lourds doivent pouvoir accéder sur cette voie.

Fin de séance 22h51mn

A Monceaux en Bessin, le 08 avril 2019

Le Maire,  
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,  
Clôture et arrêtons la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2019**

Délibération DM2019.03.01-1: Urbanisme – acquisitions de terrains  
 Délibération DM2019.03.01-2 : Budget Commune – indemnités des élus  
 Délibération DM2019.03.01-3 : Entretien de bâtiments – renouvellement contrat UNS  
 Délibération DM2019.03.01-4 : Personnel communal – renouvellement contrat CMAIC  
 Délibération DM2019.03.01-5 : Budget Commune – taux de contributions  
 Délibération DM2019.03.01-6 : budget commune – subvention CCAS  
 Délibération DM2019.03.01-7 : budget commune – subventions communales  
 Délibération DM2019.03.01-8 : FREDON – renouvellement convention

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NOM &amp; PRENOM</b>	<b>DOMICILE</b>	<b>DATE ELECTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>ISABELLE Gilles</b> Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
<b>BARBE Matthieu</b> Conseiller	2 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
<b>BONNEAU Michel</b> Adjoint	Rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
<b>DE SAINT LOUVENT Christophe</b> Conseiller	41 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
<b>DUJARDIN Anne</b> Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
<b>GORHY Wilfried</b> Conseiller	8 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
<b>JOUGOUNOUX Frédéric</b> Conseiller	1095 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	

<b>LALONDE</b> <b>Patrick</b> Conseiller	9 chemin des Prés d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o M. BONNEAU
<b>LALOUELLE</b> <b>Emmanuel</b> Conseiller	Résidence La Croix 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	P/o MME. LEVAVASSEUR
<b>LEVAVASSEUR</b> <b>Caroline</b> Conseillère	9 résidence les Equerres 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
<b>OLIVE</b> <b>Bruno</b> Conseiller	Résidence des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
<b>SOUHARD</b> Alain Conseiller	Impasse des Platanes 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	P/o M. OLIVE
<b>VIARD</b> Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	